



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

| | |
|---------------------------------|---|
| APPELLATION COMMERCIALE | SUSPENSION DIAMANTÉE (HUILE) |
| NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET | 5XX-POX-16 |
| APPELLATION CHIMIQUE | |

| | |
|--------------------------------|---|
| FABRICANT / FOURNISSEUR | ANAMET |
| ADRESSE | P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2 |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE | (450) 646-1290 |
| TÉLÉPHONE D'URGENCE | CANUTEC (613) 996-6666 |

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

| Caractérisation chimique. Description | Numéro CAS | % | OSHA PEL | ACGIH TLV |
|--|-----------------------|----------|---------------------|----------------------|
| Polyalkylène-Glycole. | 9003-13-8 | 99 | Aucun. | Aucun. |
| Diamant. | 7782-40-1 | 0.05↔0.1 | 10 | 10 |

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|--|----------------|
| Point d'ébullition en °C | 200 °C (392°F) | Pression de vapeur (mm Hg) | Non établi. |
| Point de fusion en °C | -55°C (-67°F) | Densité de vapeur (Air = 1) | Non établi. |
| Densité (Eau = 1) | 1 | Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1) | Non établi. |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable. | | |
| Aspect et odeur | Liquide coloré légèrement huileux. | | |



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------|----------------------------|
| Point d'ignition | 119 °C (246.2°F). | | |
| Limites d'inflammabilité | LEL | Non disponible. | UEL Non disponible. |
| Extincteur | Extincteurs secs, CO ₂ , eau sous forme de brume, mousse. | | |
| Procédures spéciales d'extinction | Un équipement de protection vestimentaire complet comprenant un appareil de respiration autonome. | | |
| Feux spéciaux et risques d'explosion | En présence de chaleur, des gaz toxiques peuvent être produits par décomposition thermique. | | |

SECTION V • RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|---|
| Stabilité | Stable. |
| Conditions à éviter | Éviter d'exposer à la chaleur. |
| Incompatibilité | Les oxydants, les acides et les bases fortes. |
| Produits dangereux de décomposition | Des oxydes de carbone et des composés organiques non-identifiés sous forme de vapeur et/ou fumée peuvent être produits lors d'une combustion. |
| Polymérisation dangereuse | Ne se produit pas. |

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

| | |
|------------|--|
| Yeux | Rincer avec beaucoup d'eau propre et obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste. |
| Peau | Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale. |
| Inhalation | Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Obtenir une assistance médicale . |

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

| | |
|------------|--|
| Yeux | Irritation modérée à sévère. |
| Peau | Peut causer l'irritation de la peau. |
| Inhalation | Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer des étourdissements lors d'exposition prolongée et/ou répétée à des vapeurs d'huile; et ceci à des niveaux dépassants les limites d'exposition recommandées (huile minérale). |
| Ingestion | Peut causer le vomissement et la nausée. Peut causer une irritation gastro-intestinale. |



▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

| | |
|-----------------------------------|--|
| Cancérogène | Non établi. |
| Effets sur la reproduction | Non établi. |
| Sensibilité épidermique | Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée. |
| Sensibilité respiratoire | Peut être légèrement irritant pour les voies respiratoires |
| Matériaux synergiques | Non établi. |

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

| | |
|-----------------------------|--|
| Vue, visage et mains | Lors de l'utilisation de la suspension, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure. |
| Respiratoire | Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière/vapeurs. |
| Ventilation | Ne pas utiliser le produit sans une ventilation adéquate. |
| Ouïe | Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215. |
| HMIS | Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0 |

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

| | |
|--|--|
| Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement | Ventiler les lieux. Les petits déversements peuvent être ramassés en se servant de la vermiculite ou tout autre agent absorbant non combustible. Contenir les fuites de liquide dans le but de prévenir la contamination des sols, des eaux de surface et/ou de sol. |
| Élimination des résidus | La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées. |

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

| | |
|---|--|
| Entreposage | Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. |
| Manutention | Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Classification Relative à l'expédition | <ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé. |
| •DOT• Classes de danger | |
| HMIS | Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0 |



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

| | |
|--|------------------------------|
| Impact environnemental et Distribution | Non établi. |
| Persistance et Dégradation | Partiellement biodégradable. |
| Toxicité | Non établi. |
| Impact des effluents traités | Non établi. |

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B, B3.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System